

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt Trois le 12 Décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, après convocation légale du 05/12/2023, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Pierre BELY, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Dorothee CHABAUD, Juvénal TURPIN, Philippe HELLEGOUARCH.

Absent excusé : Isabelle MEUNIER qui a donné procuration à René BOCCARD, Christophe GRISARD a donné procuration à Marie Christine CHAPEL et Olivier RAZUREL a donné procuration à Dorothee CHABAUD

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON

A l'unanimité, le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités sont autorisées à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote des budgets que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent et dans le cadre de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des **crédits** inscrits aux budgets 2023. Afin d'anticiper des dépenses d'investissements éventuels en tout début d'année 2024, Propose de mandater les dépenses d'investissements 2024 préalablement au vote des budgets dans la limite des crédits comme suit : Budget Principal : Chapitre 21 8 000 €
Budget Eau Ast : Chapitre 21 7 000 € Chapitre 23 : 15 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote des budgets 2024 comme prévu à l'article L 1612-1 du CGCT

Tarifs Eau/Assainissement/Pollution/Modernisation des réseaux/Compteurs 2024/2025

Madame le Maire rappelle les derniers tarifs relatifs à l'eau et l'assainissement en vigueur suite à la délibération en date du 13/12/2022, dit qu'il convient de délibérer pour le prix global par M3 d'eau qui sera à régler sur la facturation du **01/04/2024 au 31/03/2025** sachant que seule le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicable à toute facture d'eau reste à 0.16 €/m3 et celui de la redevance pollution domestique passe de 0.28€ à 0.29 €, taux fixés par l'Agence de l'Eau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs pour la période du **01/04/2024 au 31/03/2025**, avec une légère augmentation du prix du m3 d'eau, compte tenu des augmentations constantes de l'entretien du réseau et de la station de pompage, de la façon suivante :

Pour les habitants de Saint Jérôme et Le Mollard :

Prix du M3 d'eau	3.00 €
Redevance assainissement au M3	1.30 €
Redevance Pollution au M3	0.29 €
Redevance modernisation des réseaux	0.16 €
Soit un total par M3 de 4.75 €	

Pour les habitants de Boyeux, Cornelle, Poncieux, Chatillon de Cornelle et Le Lancieux:

Prix du M3 d'eau	3.00 €
Redevance Pollution au M3	0.29 €
Redevance modernisation des réseaux	0.16 €
Soit un total par M3 de 3.45 €	

Décide également de fixer la redevance forfaitaire assainissement à 50 € pour les habitants de Saint Jérôme reliés à la station d'épuration, compte tenu là aussi, de l'augmentation croissante de son entretien et de maintenir la location abonnement annuel du compteur à 80 € pour tous les habitants de Boyeux Saint Jérôme

Questions et informations diverses

Madame La maire rappelle que les ateliers d'informatique dispensés par Sophie BENCIVENGO, continuent les mardi après-midi de 13 H 45 à 16 H 30 à la Salle des fêtes, qu'ils sont gratuits et ouverts à tous à n'importe quel moment de l'année suite de la convention la convention signée avec le SIEA de l'Ain.

Mme La Maire remercie l'ensemble des élus et membres du CCAS ayant assurés le bon déroulement du repas des aînés unanimement apprécié tant au niveau du repas que de l'animation, ainsi que Philippe Hellegouarch pour sa décoration florale des tables de façon bénévole et pour celle des sapins.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Pour information, il a été décidé de ne pas faire de cérémonie des vœux en Janvier 2024.

Séance levée à 23H 00

Fait et affiché le 14/12/2023

Madame La Maire,
Mme Marie – Christine CHAPEL.

